S' ANDRÉ des EAUX

IBULLETIN MUNICIPAL
N°3

JANVIER 1985



Ancienne église de ST ANDRE DES EAUX avec son iff
AVRIL 1984

LE MOT DU MAIRE

ANDREANAISES, ANDREANAIS

Le saviez-vous? C'est ainsi que les habitants de ST ANDRE s'appellent.

En ce début d'année 1985, je profite de cet éditorial pour vous présenter des voeux, qui soient de bonheur, de santé et de réussite pour tous les habitants de la commune. Ces voeux très sincères que j'ai eu l'occasion de formuler au repas de fin d'année offert par le Bureau d'Aide Sociale aux personnes de plus de 60 ans.

C'est une ambiance chaleureuse, d'amitié et de joie qui régna tout au long de l'après-midi de ce dimanche 16 Décembre qui nous démontre combien il est agréable de pouvoir passé quelques moments semblables entre nous.

Comme vous le verrez, dans ce troisième bulletin nous avons obtenu beaucoup de participation, celà est intéressant que chacun apuisse s'exprimer.

Si notre commune est reconnue être vivante, et animée par les nombreuses activités qui s'y produisent au cours de l'année en cette période contemporaine, elle a eu aussi dans le passé une histoire très riche, les archives recèlent des documents passionnants à découvrir. Nous vous présentons cette fois sous forme d'un petit fascicule l'un de ces documents d'archives qui je le souhaite vous interessera tous.

Cette longue histoire de ST ANDRE montre que la vie n'a pas toujours été très facile pour ses habitants., à cette époque il n'existait pas de médias pour commenter les problèmes quotidiens, tel ceux qui sont évoqués tout au long de l'année: évolution technologique conjoncture économique etc...

Etant de nature optimiste je pense que dans la vie le temps arrange beaucoup de chose, et avec du courage et de la volonté, un esprit de solidarité et de générosité, beaucoup d'espoir sont encore permis pour que chacun de nous puisse accomplir sa tache avec bonheur.

Le Maire

Robert NOGUES

ETAT CIVIL

19834

NAISSANCES

Anthony GOURDEL né le 11 Septembre 1984 à DINAN Céline LANGLAIS née le 27 Juin 1984 à LEHON Mélanie ROPERT née le 16 Novembre 1984 à LEHON

MARIAGE

1e 27 Octobre 1984 Yvon AUFRAY de PLESDER (Ille et Vilaine) et
Martine SUAS de ST ANDRE DES EAUX

DECES

Aline GUINCHE veuve CHEVALIER décédée à LEHON le 8 Novembre 86 Ans Marie-Louise POULARD veuve NOGUES Décédée à LEHON le 23 Avril 81 Ans Fernande ROBERT épouse CANTARA décédée à LEHON le 15 Juillet 80 Ans

18834

NAISSANCES

Marie-Joseph HOMO née le 26 Mars 1884

Eugènie HOMO née le 12 Juillet 1884

Jean LELIEVRE né le 2 Janvier 1884

Amélie LUCAIN née le 18 Décembre 1884

François TRUCA né le 8 Mai 1884

MARIAGES

Le 26 Octobre 1884 Jean Louis BRINDEJONC et Victoire GOMBERT Le 26 Octobre 1884 Jean Marie REBOURS et Virginie SALMON

DECES

Pierre BUREL décédé le 28 Octobre 1884 75 ans
Joseph CAREMEL décédé le 5 Décembre 1884 63 ans
Jeanne GUILLAVAIS décédée le 20 Juin 1884 67 Ans
Julien HEUSE décédé le 10 Octobre 1884 53 Ans
Eugènie LEGALLAIS décédée le 3 Mars 1884 78 Ans
Constant PORCHER décédé le 22 Aout 1884 29 ans
Marc RENAULT décédé le 15 Janvier 1884 84 ans
Marie ROLLAND décédée le 7 Septembre 1884 à DINAN 68 Ans
Jacquemine SUAIS décédée le 22 Janvier 1884 72 Ans

INFORMATIONS

10 et 17 Mars élections cantonales

CARTE D'IDENTITE

le prix du timbre fiscal est passé de 105 Francs à 115 Francs à compter du 15 Janvier 1985

TRANSPORT DE BLESSES ET MALADES PAR LES SAPEURS-POMPIERS

L'attention de la population est attirée sur le fait que les sapeurs-pompiers ne sont pas chargés des "transports sanitaires" mais uniquement des "évacuations d'urgence".

Par "transports sanitaires" il faut entendre tous les transports effectués sur prescription médicale, pour maladie, accouchement, ou blessure déjà vue par un médecin.

Ces "transports sanitaires", dont l'urgence est en général relative, doivent être effectués par des ambulanciers privés. Les Sapeurs-pompiers ne sont autorisés à les effectuer qu'en cas de carence contrôlée des ambulanciers privés, et sur réquisition écrite du médecin attestant de l'urgence.

Par "évacuations d'urgence", il faut entendre les secours aux personnes blessées ou en détresse sur la voie publique ou dans des lieux publics, ainsi que les asphyxies et hémorragies importantes à domicile.

Les sapeurs-pompiers exercent un service public, qui si il est en général gratuit pour les bénéficiaires, ne l'est pas pour les contribuables, car leurs prestations ne sont pas prises en charge par la sécurité sociale.

Par contre les ambulanciers privés sont des artisans dont les services, rétribués, sont remboursés par les Caisses d'Assurances Maladie.

Il faut donc éviter de déranger les sapeurs-pompiers pour des missions qui ne relèvent pas de leurs compétences. C'est l'intérêt de tous, car, qu'ils soient professionnels ou volontaires, les sapeurs-pompiers appelés inutilement, sont détournés de leur travail quotidien, le coût pour le budget des collectivités locales n'est pas négligeable, et les artisans ambulanciers se voient privés d'une part de leur clientèle.



A L'ECOLE

Les petites écoles de campagne comme la nôtre sont des lieux d'apprentissage d'une grande richesse. Les élèves de tous âges grandissent côte à côte sans heurts; ils s'apprennent mutuellement à devenir des citoyens, dans le respect des différences d'âges, d'opinion, de facultés physiques et intellectuelles. Participer au ménage ou aider un plus jeune à se rhabiller n'est pas chez nous l'objet d'une leçon mais c'est une réalité quotidienne formatrice qui leur apporte une initiation naturelle à la solidarité, en quelque sorte de travaux pratiques d'instruction civique.

Pour les apprentissages scolaires, que chacun se rassure nos enfants"transpirent" sur les mêmes livres de français et de calcul que n'importe quel élève de son âge à DINAN ou à PARIS.

Seulement nos effectifs sont assez maigres et celà pose problème pour dynamiser un petit groupe sur un sujet ou pour évaluer le niveau des élèves.



Dans les années passées nous nous étions déjà associés à l'école du QUIOU pour fréquenter la piscine de GUITTE à moindre frais et puis les enseignants ont changé, il n'a plus été possible de poursuivre

L'an dernier c'est avec GUENROC que nous avons travaillé pour préparer, vivre puis exploiter la classe de neige. Vers la fin de l'année nous avons organiser deux sorties collectives, l'une à la piscine de DINAN dans le cadre de la Semaine Nationale de l'Education Physique et Sportive avec ensuite une visite des remparts de la Ville de DINAN et l'Autre pour prendre contact avec le poneyiclub de GUITTE.

Nous nous sommes aperçus que les élèves gagneraient énormément à se fréquenter de cette manière, cà les stimule, les encourage, leur ouvre des horizons et donne une autre dimention, un autre regard sur le monde.

Alors, nous les instituteurs, nous avons décidé d'approfondir le travail dans ce sens. D'abord les mêmes manuels scolaires pour tous, une progression à la même vitesse (à peu près) pour arriver aux mêmes contrôles. Avec la même "compo" on peut comparer les nôtes, on souhaite se rencontrer pour en parler, pour connaître le fort en math d'à côté. Pour celà nous avons programmé trois journées "rencontre".

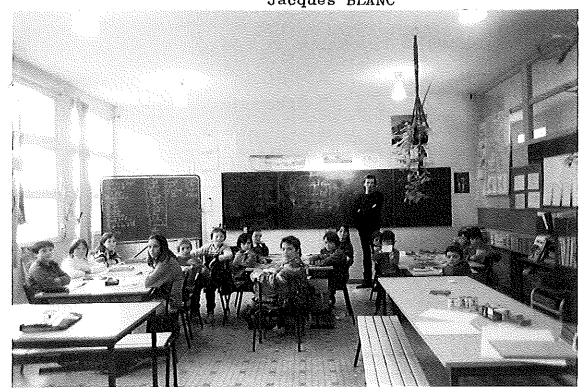
La Première à GUENROC autour de micro-Ordinateurs lundi 15 Octobre. Les enfants avaient à remplir un questionnaire à propos de machines qu'ils avaient manipulés. Le Président de l'Amicale Laïque de GUENROC, a profité de l'occasion pour instruire les enfants sur la banque et les possibilités du minitel. Notre nouvel inspecteur est venu nous encourager ainsi que le Principal du Collèege de PLOUASNE qui nous avait prété un ordinateur. Les Maires et les Présidents d'Amicale Laïque des trois communes étaient conviés à se joindre à nous pour le repas de midi.

La seconde journée à SAINT-MADEN, voyage au moyen-âge le jeudi 6 décembre. D'Abord visite au Fort Lalatte dans la matinée, puis après le mini-banquet de rigueur, travail de recherche dans les livres d'histoire permettant une confrontation entre des documents et la curiosité des plus grands. POUR LES PLUS JEUNES une histoire d'ogre dans un grans château.

La troisième journée se déroulera ici, à SAINT ANDRE en février sans doute autour d'ordinateurs ...

En novembre d'ailleurs les instituteurs des trois écoles se sont retrouvés pendant une semaine autour de M. L'Inspecteur pour réfléchir sur l'informatique dans nos écoles. Après avoir écouté et rendu visite à des personnes compétentes, consulté des kilos de documentations et de consignes officielles, nous avons rédigé un projet définissant quelle devait être la place de cette machine dans nos classes, son rôle et ses limites. Le rapport faisant plus de cinquante pages il est difficile de tout dire ici, mais nous en reparlerons bientot ...

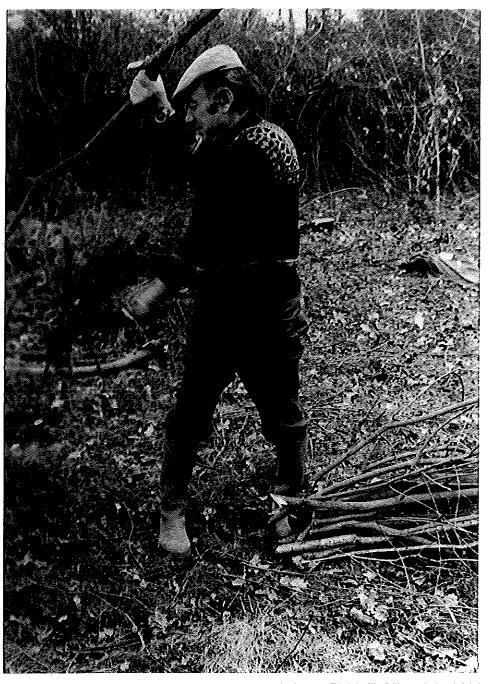
Le Directeur,
Jacques BLANC



FETES - ANIMATIONS

2 Février Bal de l'Amicale Laique - Salle des Fêtes de TREFUMEL
17 Mars Parcours du Coeur
14 Avril Concours de pêche de l'Amicale Laique
28 Avril Course relais - Comité des Fêtes
5 Mai Kermesse des écoles
22 Juin Feu de SAINT JEAN
4 Août Marathon
Course cycliste

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$



Fête communale

JOURNEE

FAGOTS

SAMEDI

16 FEVRIER

COMITE DES FETES

ACTIVITES POUR 1985

RELAIS DES VILLAGES 1e 28 Avril, organisé par 1e Comité des Fêtes d'EVRAN. 23 Personnes hommes et femmes de 10 à plus de 60 Ans devront parcourir 45 Km

INTER-COMMUNES: TREFUMEL, LE QUIOU, ST ANDRE DES EAUX. La date n'est pas encore retenue

FETE ANNUELLE le 4 Août, Marathon, course cycliste, concours de pêche divers stands.

Le bon déroulement de cette manifestation entraîne un bilan financier positif. Le Bureau du Comité des fêtes tient à remercier les quelques 80 personnes bénévoles qui dans une bonne ambiance contribuent à un succès croissant de la fête communale.

Espérant que cette nouvelle année apporte autant de satisfaction que l'année précédente, Le bureau souhaite vous voir fidèle à ses prochains rendez-vous.

Merci.

\$\$\$\$

AMICALE LAIQUE

Le 15 Décembre 1984, les membres de l'Amicale Laïque de SAINT ANDRE DES EAUX se sont réunis autour de leur ancien président, Monsieur BUREL Bernard, afin de le remercier pour les nombreuses années de dévouement qu'il a consacrées à cette association.

Un tabouret de pêche lui a été offert à cette occasion et un vin d'honneur a été servi pour le plaisir de tous.

5° MARATHON

En décembre 80 nous étions loin de penser que le marathon de St André deviendrait aussi important. Il eut sans doute été préférable de voir une cinquantaine voire une centaine d'athlètes mais il en est autrement...

Si la première édition fut beaucoup d'improvisations et plus encore d'incertitudes, sonclarge succés contribua à la poursuite de l'épreuve sportive l'année suivante. Quatre fois plus de concurrents pour les 42,195 km du 2ème marathon! En 83 nous informatisons l'épreuve, mais ne pouvons surmonter des problèmes techniques de moulage des mégailles dans une fonderie de Granville. Ce détail, ainsi qu'une contre-publicité développée dans le bassin de Rennes nous a démontré la vulnérabilité du marathon, en nous privant de la participation de nombreux athlètes. Certains d'entre nous y ont vu une activité qui faisait de la concurrence verticale par rapport aux autres activités dont le concours de pêche car les horaires se chevauchent malheureusement. Chacun de nous a pris conscience de la vulnérabilité du marathon car nous ne sommes pas maître de toutes les données, heureusement peut-être.

A la question initialement posée: faut-il faire une activité rentable? Il n'y a jamais eu de réponse nette car nous disons que le repas et autres activités sattelites du marathon seront rentables. Jusqu'à ce jour un athlète qui finit l'épreuve reçoit plus qu'il n'a investi dans les frais d'inscription, grâce en partie aux lots offerts généreusement.

Pour ce 5ème marathon, nous estimons à 250 le nombre de participants, mais cette année chacun d'eux payera son repas alors que dans le passé nous lui officons. Nous alignerons nos prix sur la réglementation, évitant ainsi le boye cott/qui nous a fait perdre une cinquantaine d'athlètes. Apparemment il y a une plus grande cohésion autour de cette 5ème édition. Certains ont essayé de trouver des solutions pour le moulage des médailles chez d'autres industriels (à Nantes). Nous espèrons réaliser nous-même ce moulage à l'avenir.

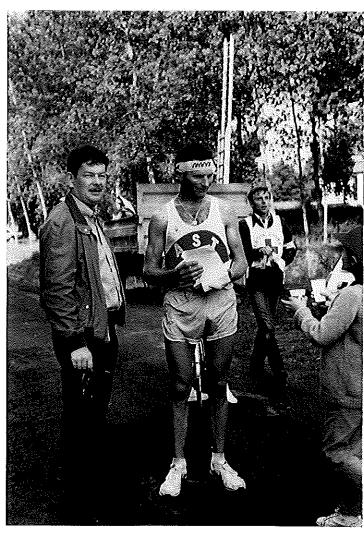
D'autre part nous essayerons d'avoir la participation de France-Inter et de Air-France. Quant à Renault Véhicules Industriels, ils nous ont promis qu'ils reviendront, nous pouvons espérer qu'ils seront aussi généreux que l'an passé. Nous souhaitons que chacun d'entre vous sollicite les représantants de commerce lors d'un achat (ils sont assez généreux pour le marathon).

Aussi faut-il conclure en adaptant un proverbe chinois: "D'avoir fait peu pour le sport, mais de l'avoir bien fait c'est déjà beaucoup".

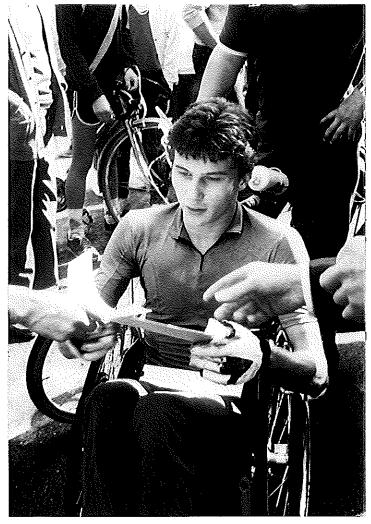
3ºMARAJION



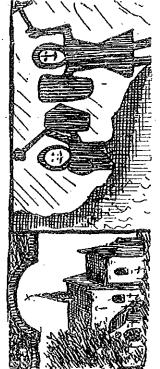
Les marathoniens sur la ligne de départ



1 heureux vainqueur M. DRONIOU



Le second avec beaucoup de mérite M. COUPRIE : handicapé



L'église de Saint-André-des-Laux, aujourd'hui en ruines, et fragment d'une fresque y représentant un combat de chevaliers au XIII sècle (D'après un dessin à la plume de M. le Vr H. Protier de la Massellère, paru dans la « Bretague Touristique » du 15 écéembre 1924).

SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX

BIBLIOGRAPHIE. — En plus des ouvrages généraux sur toute la région, dont nous avons déjà donné la liste, p. 98, à l'article Lanvallay, nous ne connaissons d'autre publication ayant trait à Saint-André des Eaux, que Guil. de Corson: Pouillé Hist. de Rennes, etc., op. cit., I. p. 545, 549, 554. — G'A. de Ferron: Maisson Ferron, op. cit. — Viconte H. de la Messellère: Nos primitifs bretons, in-Bretagne Touristique du 15 déc. 1924. — La Borderie: Hist. de Bret., op. cit., 1, p. 155. — Dagnet: La Rênce, op. cit., p. 60 et sq. — Dubreuil: La Vente des Biens Nationaux, etc., op. cit., p. 18 et 120.

Sur les Beaumanoir, vicomtes du Besso : Du Paz :'Hist. Généalogique de plusieurs maisons illusires de Bret., op. cit., p. 106-114.

— G. de Carné : Les Chevaliers, Bretons de Saint-Michel, op. cit.,
p. 21. — Le P. René : Réformations de l'évâché de Dol en 1513, op.
cit., p. 5 et 27. — Kerviler : Bio-Bibliographie bretonne, op. cit., t.
II, p. 258 et sq. — P. Delhommeau : Beaumanoir, in-8, Paris, s. d.

Documents manuscrits. — Arch. Loire-Inf., B 131. — La paroisse de Saint-André n'est pas représentée à la série (3 des Arch. des C.-du-N. Voir même dépôt, série E 2932 : bailliage de Bétineuc.

I.ES NOBLES A SAINT-ANDRÉ EN 1513. — « Messire Charles de Beaumanoir possède la terre du Besson » (sic) (cf. P. René, op. cit., p. 27).

Rens. Economiques et, Statistiques. — « Saint-André des Baux n'est pas riche, écrit sa municipalité en 1790. Cette paroisse est très endommagée par les inondations et autres incommodités. »

Superficie. — 523 hectares

LA CHAPELLE DE N.-D. DE FONTLEBON OU DU BESSO, EN SAINT-ANDRÉ

Population. — En 1778: 13 naissances, 3 mariages, 9 décès (Arch. I.-et-V., C 1416). — En 1795: 12 naissances, 8 mariages, 10 décès. — En 1790: 356 habitants, dont 74 hommes, sur lesquels 65 citoyens actifs, 90 femmes et filles au-dessus de 18 ans, 194 personnes des deux sexes au-dessous de 18 ans. — En 1795: 444 habitants. — En 1803: 447 habitants. — En 1838: 419. — En 1851: 455. — En 1862: 467. — En 1870: 502. — En 1890: 523. — En 1913: 422. — En 1922: 356 habitants.

Impôts. — En 1778 : 120 contribuables, dont 58 payant moins de 3 l. (Arch. L-et-V., C 3982). — Capitation en 1787 : 363 l. 8 s. — En 1790 : 369 l. 11 s. — Vingtièmes en 1787 : 662 l. 11 s. (Arch. L-et-V., C 4599) ; en 1790 : 662 l. 6 s. — Fouages en 1790 : 198 l. 16 s. — En 1802-1803 : Contributions foncières : 1.360 frs: mobilières, 205 frs.

Rens. Ecclésiastiques. — La paroisse de Saint-André-des-Baux, cure de l'ancien diocèse de Dol, à la présentation de l'ordinaire, refevait autrelois de la grande officialité de Dol et du doyenné de Bobital, au siège de Saint-Carné. Au moment de la grande imposition du clergé de France, en 1516, cette paroisse fut taxée 60 sols, somme dont il ne faut envisager la valeur qu'en tenant compte de l'avilissement de notre monnaie actuelle.

En 1513, Charles de Beaumanoir, à cause de sa vicomté du Besso, était seigneur de la paroisse Saint-André. A l'époque de la Révolution, les droits et prééminences attachés à ce titre appartenaient à la famille Hay des Nétumières.

L'apôtre St André a toujours été le patron de Saint-André des Eaux, ainsi que d'une paroisse du même nom qui se trouve dans le diocèse de Nantes. L'ancienne église de Saint-André, qui ne sert plus au culte depuis 1896, est l'une des plus anciennes et des plus curieuses du département des Côtes-du-Nord, avec sa nef romane, percée de fenêtres en plein cintre, étroites à l'extérieur et protégées par de puissantes grilles, mais s'évasant démesurément à l'intérieur, de façon à former comme autant de meurtrières (1).

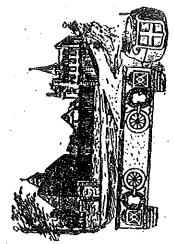
A cette construction principale, avait été accolé en 1418 un porche ogival. Le chœur lui-même était séparé de la nef par un arc triomphal orné de pierres de couleur alternée, chargées de riches sculptures d'ordre roman. D'intéressantes peintures sur fresques, malheurensement plus ou moins détériorées, mais datant des environs du xirre siècle, décorent les murs de cet édifice, dont la conservation s'impose, et qu'il est fort regrettable que l'incurie des Beaux-Arts n'ait pas su mieux préserver des injures du temps et des hommes grâce au classement comme monument historique.

En 1790, d'après la déclaration des héritiers du recteur, les revenus de celui-ci s'étaient élevés cette année à 1.147 l., se décompo-

I, p. 298, firent du ministère caché à Saint-André à diverses époques au cours de la Révolution, les prêtres dont les noms suivent :

recteur, et Gilles Prioul, prêtre du Quiou; Jean-André, vicaire, et Laurent Regnault, recteur d'Evran.

2° A une date indéterminée: Florimond-François Le Mée, recteur de Ménéac; Pestel, que nous croyons être l'abbé Guillaume Pestel, vicaire à Tinténiac; Pierre Frin, prêtre de Miniac-sous-Bécherel; M. Chauvin, probablement vicaire à Longaulnay; M. Lavit et M. Drollée, que nous savons identifier, et enfin M. Verger, dont nous avons parlé à propos du collège des Laurents, et dont la signature apparaît seulement à Saint-André au cours de l'an 1800.



La Fouche, en Evran

⁽¹⁾ Voir dans le Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France, année 1923, p. 198, une hypothèse de M. Roger Grand, d'après laquelle cet édifice pourrait être « préroman ».

tout mesurant 10 cordes, vendu 240 l. à Jean Michel, d'Evran, le 10 mai 1794, le même acquereur s'était déjà fait adjuger, le 22 août 1791, le presbytère de Sailft-René, comprenant une maison d'habitation avec cuisine et « sallon » (sic), deux étables, déport et jardins. Ce même individu acquit aussi, à la date précitée, concurrennment avec un autre Evrannais, tous les biens fonciers de ladite chapellenie, sis tant en Saint-André qu'en Evran, et dont voici l'énumération : le clos Bussu, la pièce sur les Rompais, le clos de l'Hostel, un journal dans les champs Louvet, le champ Regnault, les trois pièces des Jannaies, les Quittebis, les-Prées, sur les Portes, etc., etc..

Quelques autres fondations existaient aussi à Saint-André sous l'ancien régime, entre autres, celle de Robert Rebours, qui se desservait dans l'église paroissiale et consistait en les Courlils Touanin et celui derrière la Haute-Millibre. L'un et l'autre furent acquis par un descendant des fondateures panels i aucet Bohane.

descendant des fondateurs, appelé Laurent Rebours.

Quant à l'église de Saint-André elle-même, elle n'échappa pas non plus à la dévastation de règle à cette époque de soi-disant « règenération » et d'apprentissage de la liberté. Ses principaux ornements produisirent 151 fr. 95 le 20 mai 1794, d'après Mahéo, in-Anmuaire Malouin et Dinamais de 1854. Quant à l'argenterie de St-André, elle consistait en trois pieds de calice, un ostensoir et une petite custode, pesant ensemble 4 marcs, 7 onces, 5 gros d'argent blanc, plus 3 coupes de calice, leurs patènes et un croissant pesant 3 marcs, 1 once, 1 gros d'argent doré. On livra aussi au district une belle croix d'argent doré pesant 9 marcs, 4 onces, 4 gros. I,'ensemble fut inventorié à Dinan le 24 août 1794, avant d'être expédié à la Monnaie.

La Révolution supprima Saint-André comme centre paroissial en 1792. La partle orientale de cette localité, y compris l'église, fut annexée à Evran, et sa partie occidentale, délimitée par la Rance, attribuée au Quiou (Arch. C.-du-N., L 154, 1º 10 et sq.). Le gouvernement consulaire rétabilt Saint-André en paroisse le 16 janvier 1804.

CLERGE. — Joseph Briand, recleur, fils de noble homme Yves Briand et de demoiselle Laurence Rouillé, était originaire de Bobital. Après avoir été tonsuré le 4 mai 1766, il reçut la prêtrise le 31 mars 1770.

21 avril 1734, le recteur de Saint-André, l'abbé René Guérin, de Dinan, fils de Gabriel et d'Yvonne du Cieux, lequel gouverrait cette paroisse depuis 1763. A son décès, Joseph Briand fut appelé à lui succéder le 29 avril suivant, et, dès le 12 mai de cette année, il prenait possession de ses fonctions. En cette qualité, ce prêtre fut choisi comme électeur par l'Assemblée du Clergé du diocèse de Dol, réunie le 3 avril 1789 (Arch. Nat., G·18). M. Briand mourut en fonctions à Saint-André le 30 janvier 1791. Son trépas prématuré le préserva d'être mis en demeure de prêter le serment constitutionnel et des calamitées que la Révolution déversa sur le clergé français.

Durant sa maladie, le retteur de Saint-André avait eu pour le

suppléer dans les fonctions du ministère un capucin de la maison de Dinau, appelé le frère Cyrille de Cancale, dont nous avons dit un mot, p. 64, à l'occasion des religieux des couvents de Dinan. Le frère Cyrille assista, le 1° février, aux obsèques du recteur Briand, à Saint-André, puis demeura dans cette paroisse en qualité de curé d'office. Mais, le 23 juin 1791, s'opère une métamorphose dans l'étatcivil du personnage : le frère Cyrille, qui a jeté le froc aux orties, et vient d'être élu le 13 juin 1791 curé constitutionnel du Quion, signe maintenant de son nom de famille : Jean-François Cherétiex.

Pour en finir avec le séjour à Saint-André de l'ex-frère Cyrille, que nous retrouverons au Quiou, puis à Evran, disons qu'il toucha officiellement un traitement comme curé provisoire de Saint-André pour les mois d'avril et de mai 1791, ce qui nous porte à croire que ce religieux s'était assermenté dans cette paroisse, sans que nous en puissions préciser la date, mais en tout cas avant celle de la fermeture de son couvent, laquelle eut lieu le 3 juin de cette année.

A son départ de Saint-André pour Le Quiou, Jean-François Chrétien fut remplacé dans ses fonctions curiales par l'abbé Julien-Jean-François Egault, prêtre de cette paroisse, où il était né au village de Saint-René, le 21 mars 1751, du mariage de M° François et de Françoise Louvet.

Après avoir fait son cours au collège de Dinan, où nous le trouvons élève en 1763 et 1766, M. Egault fut ordonné prêtre le 4 avril 1778, et devint ensuite professeur au collège de Doi, où, suivant l'expression de l'auteur des Mémoires d'Outre-Tombe, « il jetta le jeune Chateaubriand dans les racines grecques ».

Présenté le 19 août 1782 par le comte de la Ferronnais pour la chapelleuie de Saint-René, en Saint-André, l'abbé Egault, dont les ambitions étaient modestes, revint au mois d'octobre suivant desservir sa prestimonie, à laquelle était attachée, paraît-il, d'après P. Sebillot, la charge de magister des enfants de son village.

Toujours est-il que lorsqu'éclate la Révolution, les compatriotes de M. Egault le désignèrent pour remplir les fonctions de maire, puis celles de procureur de sa paroisse natale. Aussi, quand, le 1° septembre 1791, le maire de Dinan, en peine de professeurs pour son collège, lui écrivit pour lui proposer « la chaire de cet établissement qui lui serait la plus agréable, sur le bon rapport que plusieurs bons patriotes de cette ville lui avaïent fait de ses talents, de son patriotisme et de su bonne volonté », M. Egault, dont les idées libérales n'excluaient pas une très sûre orthodoxie, refusa poliment cette charge, qui l'aurait obligé, aux termes de la loi, à s'assermenter de suite. Ce prêtre adopta encore la même ligne de conduite lorsque les électeurs l'eurent choisi le 2 octobre 1792 pour curé intrus de Saint-Carné, au lieu et place de M. De Miniac, que

son refus de prêter serment avait obligé à l'exil.

Nous présumons qu'après l'arrêté du re décembre 1792, du Directoire des Côtes-du-Nord, condamnant à s'éloigner de leur patrie cous les prêtres insermentés qui n'étaient ni sexagénaires ni infirmes, M. Egault quitta momentanément Saint-André. Il n'obéit cependant pas à la loi, de déportation et, si nous en croyons un de ses arrièreneveux; il se réfugia alors chez Me Joseph Egault; l'un de ses arrières

sa mère, en vertu du décret du 17 frimaire au II, et l'obliger à un notaire au bourg de Matignon. On profita alors de sa situation de prêtre réfractaire, pour mettre le séquestre sur les effets mobiliers de partage anticipé de ses biens, dont le gouvernement voulait se saisir d'une partie.

Lors de l'apaisement qui se produisit au printemps de 1795, l'église de Saint-André, « sur pétition individuelle des habitants », fut rendue au culte par décision du district de Dinan en date du 28 avril de cette année, et l'abbé Egault se reprit à exercer son ministère auprès de ses compatriotes jusqu'au mois de septembre suivant.

Le préfet Boullé, dans son enquête vers 1802, note ce prêtre comme « résidant depuis 17 ans à Saint-André, dont il est aujourexemple, propre à faire un bon curé de campagne. » Sur cette chaude recommandation, l'abbé Egault fut nommé, au mois d'avril 1863, prephie, insermenté, non déporté. Homme de bonnes mœurs et de bon modeste paroisse de Saint-André, où il termina ses jours le 6 mars 1821, dans sa maison de Saint-René, âgé de 69 ans, laissant, paraîtd'hui desservant. Autrefois professeur de rhétorique et de philosoecclésiastique refusa cette « cure » pour demeurer recteur de la très mier curé concordataire de Plélan-le-Petit, mais possédant une certaine fortune personnelle et dédaigneux des honneurs d'ici-bas, cet il, une jolie bibliothèque bien pourvue de belles éditions d'ouvrages classiques.

seu Paul Sebillot, dans la Revue Illustrée des Provinces de l'Ouest, année 1898, p. 183. Voir aussi abbé Duine : Histoire de Dol, dans Cf. l'article que consacre à M. Egault son arrière-petit-neveu, la revue L'Hermine, numero du 20 juin 1910.

BLAISE TRUMEL, né à la Ville-Davy, en Tréfumel, le 10 mars 1735, d'Antoine et de Jeanne Picouays, qui, après avoir étudié à Rennes et subi des examens passables,, reçut la prêtrise à Saint-Méen le Vivait aussi à Saint-André comme chapelain en 1790 : Gilliss-20 septembre 1760.

Plousane nous appreument qu'il baptisait le 25 juin 1794 à St-André un enfant de Plouasne. Le 5 avril 1795, M. Trumel-écrivait au dis-trict de Dinan pour réclamer une sauvegarde. Il se disait alors quand il prit possession de la chapellenie du Besso, le 13 octolution caché à Saint-André et dans les environs. Les registres de qu'il figure sur cette pièce : « taille 5 pieds 4 pouces, cheveux, sourcils et barbe gris, yeux gris, bordés de rouge, nez long, bouche M. Trumel habitait le village de Fondebon, en Saint-André, bre 1786. Ce prêtre ne s'assermenta ni ne s'exila et passa la Révohabiter Saint-André et être très infirme. Voici son signalement tel moyenne, menton et visage longs, front haut. *..

Nous n'avons recueilli par ailleurs aucun autre renseignement sur cet ecclésiastique, et nous devons pour l'instant nous contenter d'écrire que M. Trumel décéda à Saint-André, âgé de 66 ans, le 14 germinal an IX (4 avril 1801). D'après les auteurs du Diocèse de Saint-Brieuc, etc., op. cit.,

sant comme suit: 58 boisseaux de froment à 8 1. 10 s. chaque, soit 493 1; 13 bx de mouture à 6 1., soit 78 1; 54 bx et demi de paumelle à 4 1. 10 s., soit 244 1. 5 s.; 43 bx de blé noir à 3 1., soit 129 1; 42 bx d'avoine à 2 1. 10 s., soit 105 1; 4 bx avoine grosse à 2 1. 15 s., soit 11 1; 5 godets de fèves à 15 s., soit 5 1. 15 s.; 2 godets de pois, soit 20 sols; 1.200 cens de lin, soit 36 1., et 300 cens de lonvre, soit 6 1; pailles, 40 1. Les charges à déduire s'élèvant à 128 1, il restait au recteur 1.019 livres nettes et quittes, ce qui rendait sa situation bien supérieure à celles des desservants de cette même paroisse au xxº siècle.

André. Le 26 mai 1535, Charles de Beaumanoir avait fondé près de pour l'entretien de son chapelain. On lira avec intérêt sur l'histo-rique de cette chapellenie les folios 56 et sq. du Ist Registre de déli-bérations du District de Dinan, aux Archives de cette ville. Deux chapellenies assez importantes existaient autrefois à Saintson château du Besso, celle connue sous le nom de N.-D. de Fontlebon, en même temps qu'il instituait une rente foncière de 140 l.

Le 19 juin 1791, M. et Mile Hay des Nétumières, propriétaires pelle de Notre-Dame de Fondebon et de ses dépendances, dont ils revendiquaient la propriété, mais un arrêté du Directoire les débouta de la seigneurie du Besso, voulurent s'opposer à la vente de la chade leurs prétentions.

En conséquence, la chapellenie du Besso, consistant en chapelle et déport de 26 cordes tout autour, maison du chapelain avec étable et cellier, cour au-devant, four, puits, jardin, quatre journaux dix cordes de terre, et le pré au Doyen, mesurant 26 cordes, fut acquisc par le dinannais Charles Beslay pour la somme de 5.250 l. le 22 juillet" 1793.

La chapelle de N.-D. de Fondebon ou du Besso était un des plus remarquables spécimens de l'architecture de la Renaissance dans notre région. Nous sommes d'autant plus heureux de pouvoir présenter a nos lecteurs le joli dessin qu'en a fait il y a quelques années M. l'abbé Le Guen, de Dinan, que c'est aujourd'hui le seui souvenir qui nous en reste,

Un riche bourgeois des environs a eu, en effet, la fâcheuse idée de faire transporter toutes ces délicates sculptures dans le parè de son château, mais non toutefois sans les détériorer gravement en voulant les arracher de la maçonnerie avec laquelle elles faisaient

Aussi, maintenant, de ce gracieux édifice, ne possédons-nous plus que le souvenir et les dessins qu'en a exécutés M. de la Messelière, et dont nous avons publié p. 195 une reproduction. On en voit aussi une autre à la p. 15 de la Généalogie de la Maison Ferron, ceuvre capitale de M. le général Alain de Ferron, dont les ancêtres firent naguère édifier ledit sanctuaire, ainsi que la maison du chapelain. Le même acquéreur, écrit M. le vicomte H. de la Messelière, a commis derechef la même devastation sur la chapelle Saint-René, Ils l'avaient doté en même temps d'un revenu de 170 l., assis sur 9 journaux 61 cordes de terre, ainsi que sur un dimereau en Evran. sise elle aussi en Saint-André, et dont le style accusait le xvº s. 9 journaux 61 cordes de terre, ainsi que sur un dimereau L'ensemble fut estimé valoir, en capital, 4.600 l. en 1790.

Indépendamment de la chapelle Saint-René avec son déport,